

APPEL A CANDIDATURE

L'Association « Fondation Christian & Yvonne Zervos » s'inscrit depuis plus de trente ans dans le contexte singulier de la commune de Vézelay qui a vu séjourner dans ses murs quelques-uns des intellectuels les plus marquants du XX^e siècle. Qu'ils furent écrivains, poètes, designers, éditeurs, architectes, peintres, sculpteurs... la liste de ces personnalités est longue au point de faire émerger la présence forte et complémentaire d'un patrimoine scriptural et plastique important aux côtés du patrimoine historique et religieux de la commune.

Trois d'entre-eux qui ont vécu durant la même période à Vézelay furent des auteurs à l'initiative de revues d'art et de littérature, il s'agit de Romain Rolland (revue *Europe*) Christian Zervos (*Cahiers d'Art*), Georges Bataille (*Documents*) et Max-Pol Fouchet (*Fontaine*).

Depuis les années 1980, le legs de Christian Zervos a doté la commune d'un patrimoine artistique majeur qui renforce l'image d'un territoire favorable à l'éclosion de la création, à l'imaginaire et à la réflexion intellectuelle. La maison de La Goulotte, lieu privilégié par Christian Zervos pour l'établissement d'une Fondation dédiée à son épouse Yvonne, a été labellisée « Maison des Illustres » par le Ministère de la Culture et de la Communication et affiliée à la Fédération des Maisons d'écrivain et des Patrimoines littéraires.

Dans ce lieu, impliqué dans l'action culturelle, sont programmées durant 8 mois de l'année des conférences, projections, lectures et une exposition en juillet et août. Dans un atelier-logement indépendant, pour une durée d'un à deux mois, il accueille en alternance une résidence d'artiste (lauréat du Prix Zervos – Région Bourgogne Franche-Comté) et l'année suivante une résidence destinée à un.e historien.ne, critique d'art ou commissaire d'exposition.

Convaincu de l'importance de l'alliance entre les œuvres et les mots, l'association « Fondation Christian & Yvonne Zervos » a initié cette résidence afin de permettre l'approfondissement d'une recherche, de créer ou d'expérimenter un projet éditorial, finaliser un texte théorique ou mener une réflexion sur l'art moderne et contemporain, de préférence.

La personne sélectionnée recevra une bourse de résidence de 2000 euros pour un séjour de juin à octobre (sauf la période du 15 juin au 7 juillet) et sera hébergée dans la propriété des Zervos au hameau de la Goulotte, à 3 km de Vézelay. (voir site à la rubrique « activité » / « Prix Zervos » / puis cliquez sur le plan).

L'association est soutenue dans son fonctionnement et son projet culturel par la commune de Vézelay, la *Fondation Morvan*, *Terre de vie en Bourgogne*, le Conseil départemental de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Bourgogne Franche-Comté).

L'appel à projet s'adresse à tous les professionnels ou en cours de professionnalisation de toutes nationalités, de langue française écrite et parlée.

La résidence est dotée de :

- **bourse de résidence 2 000 euros**
- **un hébergement gratuit (plan du logement/atelier visible sur le site)**
- **un défraiement pour déplacement à hauteur de 300 euros TTC**
- **un accès Internet illimité**

Conditions de candidature

Les conditions de candidature peuvent être téléchargées directement sur le site Internet de l'association à cette adresse : www.fondationzervos.com

Le dossier en pdf de format A4 ne dépassera pas 20 MO et sera soumis en ligne à l'adresse fondation.zervos@wanadoo.fr. Tous les fichiers seront regroupés dans un seul dossier nommé de vos *nom-prénom* suivi de *résidence Zervos*. Aucun transfert de type WeTransfer ne sera pris en considération. Il comprendra :

- Une notice biographique,
- Une description du projet d'écriture,
- Des références de publications,
- Une sélection d'écrits de 3 textes ou extraits de textes de moins de 1000 mots.

Date limite de remise des dossiers le 15 mai 2018

Après vérification de la validité des dossiers, le comité de sélection désignera le ou la lauréat.e le 31 mai 2018. Tous les candidats seront avertis de la décision.

Le temps de résidence sera d'un mois de présence (minimum) à deux mois d'affilé ou séquencables, à répartir entre mai et octobre (sauf du 15 juin au 7 juillet), et ce en fonction du projet et de la disponibilité du lauréat.

En fin de résidence un bilan sera présenté à l'association sous forme écrite ou orale.

Renseignements pratiques

- Le ou la lauréat(e) instruira ses recherches à partir de sa propre documentation.
- Il est fortement conseillé d'avoir un véhicule sur place.
- Gares les plus proches : Sermizelles-Vézelay à 12 km et Avallon à 20 km.
- Autoroute A6 (sortie 21 Niry ou sortie 22 Avallon.)
- Commerces à 3 km (Vézelay).

- Le ou la lauréat.e aura à fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'occupation du logement et une convention de séjour sera signée à l'entrée dans le lieu de résidence (conditions consultable et téléchargeable sur le site).
- Les lauréats de nationalité étrangère devront communiquer une copie de leur carte de séjour.



Maison des Zervos / hameau de La Goulotte

BP 18

3 chemin des Bois de Chauffour

89450 – Vézelay

fondation.zervos@wanadoo.fr

www.fondationzervos.com

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

